

# Habitat inclusif : le handicap au cœur de la cité

Associations, collectivités et bailleurs sociaux œuvrent depuis longtemps à la construction d'un véritable « chez soi », en milieu ordinaire, pour les personnes en situation de handicap. La loi Elan de 2018 a donné une existence juridique à l'habitat inclusif.



L'idée d'accorder aux personnes handicapées leur pleine citoyenneté en milieu ordinaire commence à s'imposer dans le débat public. Preuve de cette évolution, **la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan)** prévoit le développement de l'habitat inclusif. Celui-ci consiste en un logement indépendant, dans un environnement adapté et sécurisé... dans le « monde réel » et non pas en établissement spécialisé. « *Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir évoluer au cœur de la cité* », résume Pierre-Yves Lenen, directeur du développement et de l'offre de service d'APF France handicap, qui gère une **cinquantaine de dispositifs d'habitat inclusif** sur l'ensemble du territoire.

## Handicap : une offre diversifiée et graduée

« *L'habitat inclusif ne se limite pas au logement. Il s'agit de rendre accessible et accueillant tout l'environnement : les déplacements, les commerces, le médical, etc.* », souligne Coryne Husse, vice-présidente de l'Unapei, fédération d'associations représentant les personnes handicapées mentales. Elle ajoute que **l'autre pilier de l'habitat inclusif est la notion de « chez soi »**. « *Il est légitime de demander à avoir le choix de son projet de vie et de son habitat, et de souhaiter la vie la plus normale possible.* »

Le principe de l'habitat inclusif est de pouvoir accéder à des services (aide humaine, accompagnement à la vie sociale, soins infirmiers...) quand cela est nécessaire, et de **vivre le plus autonome possible** le reste du temps. « *Il ne faut surtout pas tomber dans le discours caricatural 'fermons tous les établissements' ! A l'inverse, misons sur la notion de gradation, avec un recours possible aux structures spécialisées pour étayer le maintien à domicile quand c'est nécessaire* », insiste Pierre-Yves Lenen.

La plupart des associations **défendant les intérêts des personnes en situation de handicap** insistent sur la nécessité de ne pas opposer les types de réponse et de maintenir une offre diversifiée. Coryne Husse abonde en ce sens, estimant que « *l'un des enjeux est d'ouvrir les établissements médico-sociaux sur l'extérieur, mais que l'accent mis sur l'habitat inclusif ne doit pas geler l'évolution des solutions précédentes* ».

## Un observatoire de l'habitat inclusif

L'inclusion du handicap dans la cité est en cours, mais elle prendra du temps. « *Les opérateurs et les départements sont encore en phase d'appropriation d'un concept encore récent* », observe Pierre-Yves Lenen, préconisant un décloisonnement et une mutualisation des expertises de l'ensemble des acteurs : associations, collectivités, bailleurs sociaux, professionnels de santé et du social, gestionnaires d'établissements médico-sociaux...

Des bonnes pratiques existent déjà : des mairies mettent en place des formations pour leurs personnels pour mieux appréhender le handicap, **l'Observatoire de l'habitat inclusif recense les initiatives**, des projets immobiliers prévoient des aides sociales pour des loyers modérés... « *Les lignes bougent. Un collectif plus ouvert au handicap se met en place* », conclut Coryne Husse.

Les Echos